

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 22_120

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à 18h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : SOUTIEN A LA CREATION
MAM « LES MINIBOUILLES »**

Date de la convocation : mercredi 22 juin 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Résultat des votes :

Pour : 33
Abstention : 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbell), Birgitta RENAUDIN, Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont le Vieux); Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Robert EYRAUD (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROU, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, (Saint Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ; Jean Claude BROTTTEL PATIENCE (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz)

Pouvoirs : Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT, Myriam CATTANED à Pierre FAYARD, Marie José SEGUIN à Martine MACHON, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Mathias LAVOLE à Jean Claude SARTER, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Bruno GUIOL à Williams DUFOUR

CONSIDÉRANT la compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDÉRANT les orientations inscrites sur la feuille de route de Madame la Vice-présidente en charge de la Petite Enfance & des Solidarités,

CONSIDÉRANT les échanges menés en séance e du 22 juin au sein de la Commission Petite Enfance & Solidarités concernant le projet de création de la MAM « Les Minibouillies », dans les locaux occupés jusqu'alors par la MAM « La CrapaTouille », sur la Commune de Entre Deux Guiers,

Il s'agit de répondre favorablement à la demande de soutien financier, à hauteur de 1 000 €, en tant qu'aide au démarrage.

Par ailleurs, il s'agit de mettre à disposition du matériel de puériculture, suivant le besoin identifié par les trois assistantes maternelles porteurs du projet de MAM, dans la limite des possibilités de la Collectivité, au regard de son activité et suivant un calendrier pré établi, durant une année scolaire au minimum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **VALIDE** le montant de la subvention d'aide au démarrage attribuée à l'association « Les Minibouillies »
- **VALIDE** le principe du prêt de matériel pour une durée d'une année scolaire, en vue de la formalisation d'une convention de prêt de matériel.
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au mandatement de ce montant

La Présidente,

- **CERTIFIE** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 05 juillet 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

